

Quelle maison commune pour l'Écologie ?

Exposé des motifs

- Cette motion d'urgence a pour objectif de préciser les étapes et le périmètre de la construction de la « Maison commune de l'Écologie »
- Elle revêt un caractère d'urgence car le comité de liaison du Pôle Écolo préfigurant la « Maison commune de l'Écologie » se réunit dans les prochaines semaines.

1) La décision du congrès de St-Denis :

- Si l'on se réfère à la motion adoptée par le congrès, nous pouvons noter deux points importants qui nécessitent un débat au prochain conseil fédéral :
- Dans la motion adoptée par le congrès, le calendrier pour l'émergence d'une nouvelle formation politique était fixé, si possible fin 2020, et au plus tard à l'été 2021. En ce qui concerne ce calendrier, il serait donc souhaitable que le Bureau Exécutif précise l'état d'avancement de cette nouvelle formation, et ses objectifs devant le Conseil Fédéral des 19 et 20 septembre.
- Il y était également précisé que la Maison commune avait pour vocation de rassembler les formations qui ont mis l'écologie au cœur de leur projet. Il serait donc souhaitable que le bureau exécutif présente le périmètre des organisations qui font actuellement partie du comité de liaison, préfiguration de la maison commune de l'Écologie. Et il serait utile de savoir comment toutes ces organisations du comité de liaison ont « mis l'écologie au cœur de leur projet » et comment ce comité de liaison a été constitué.

2) La composition actuelle du « Pôle Écolo » :

Le Pôle Écolo (ou comité de liaison) est composé à l'origine des organisations qui ont lancé l'appel au rassemblement en juillet 2019 :

- Europe Écologie – Les Verts (EELV),
- Génération Écologie, présidé par Delphine Batho,
- l'Alliance Écologiste Indépendante, présidée par Jean-Marc Governatori,
- CAP 21, présidé par François Damerval dont la fondatrice est Corinne Lepage,
- le MDP (Mouvement des Progressistes), animé par François Bechieu, dont le fondateur est Robert Hue.

Les Journées d'Été des Écologistes 2020 de Pantin ont vu l'arrivée d'une nouvelle organisation au sein du Pôle Écolo : Génération.s, également signataire de l'appel au rassemblement pour les régionales. Cette situation n'a pas été abordée devant le conseil fédéral.

La question de l'appartenance de nouvelles forces au Pôle Écolo n'est pas neutre et devrait faire l'objet d'un débat et d'une décision collective et démocratique. Il convient de clarifier les objectifs, la pertinence et les conditions de toute adhésion d'une organisation à la Maison commune notamment pour les prochaines échéances électorales, et sur chaque territoire.

La Maison commune n'a pas vocation à être un montage éphémère ni un accord ponctuel. Elle ne peut être développée au fil de l'eau et au gré des événements politiques extérieurs. Elle doit faire l'objet d'une construction par étape, dont le chantier ne peut être retardé. Nous devons savoir lors de ce Conseil fédéral de septembre ce qu'il en est des positions de chaque organisation désireuse de l'intégrer, afin de programmer leur adhésion dans le phasage de ce chantier.

Par ailleurs, la question de l'élargissement du périmètre à d'autres organisations ou personnalités qui font partie du champ de l'écologie doit être ouverte et discutée.

Ces interrogations et cette recherche constante de transparence et de collégialité vers la prise d'une décision devra prévaloir à l'intégration de toutes nouvelles organisations au « Pôle Écolo ». L'intention partagée première doit être de construire un grand mouvement de l'écologie politique en France.

3) Associer le conseil fédéral à la mise en place de la maison commune :

Au vu des échéances et du débat en cours, le bureau exécutif se doit de présenter au CF des 19 et 20 septembre un état des lieux de l'avancement et une feuille de route concernant le périmètre de la maison commune et le calendrier de sa mise en place.

Celle-ci amènera de fait un certain transfert de compétences à une entité autre que le parti EELV. C'est pourquoi, il est de la responsabilité du conseil fédéral de valider les différentes phases de la construction.

En conséquence, les signataires de cette motion demandent que le conseil fédéral soit associé à l'élaboration de la Maison commune de l'Écologie sur les points suivants : le calendrier, le périmètre, la gouvernance et les transferts de compétences.

MOTION :

Le conseil fédéral dans le cadre de la stratégie définie par le congrès de Saint-Denis confirme la volonté d'avancer dans la construction de la « Maison Commune de l'Écologie ».

Il donne mandat au bureau exécutif pour élaborer avec les partenaires qui ont mis « l'écologie politique au cœur de leur projet », un calendrier et une charte de fonctionnement dans la perspective d'une maison commune. Ce travail devra se faire en faisant valider par le Conseil Fédéral les points clefs de cette construction.

Le bureau exécutif présentera régulièrement devant le conseil fédéral les avancées vers la maison commune et le périmètre des partenaires de cette co-élaboration. Le conseil fédéral prendra position à chaque étape de la construction.

Pour : 65 ; blancs : 35 ; contre : 13 ; nppv : 2